

Déclaration des Régions sur leur Engagement en faveur des Droits Humains des Femmes et de la Justice de Genre

Barcelone, 20 novembre 2023

Considérant le double engagement de garantir les droits humains des femmes, dans toute leur diversité, et de rendre effective l'égalité de genre dans tous les domaines afin de promouvoir des sociétés libres, justes, égalitaires et, par conséquent, féministes ;

Tenant compte du constat de la Global Taskforce of Local and Regional Governments de la nécessité urgente de réaliser des transformations radicales et systémiques afin d'atteindre l'égalité de genre dans le monde et du rôle clé que jouent les gouvernements régionaux dans la construction de territoires exempts d'inégalités de genre, de discriminations sexistes et de violences contre les femmes et les filles ;

Reconnaissant notre détermination, en tant que niveaux de gouvernement infra-étatiques, à participer activement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et aux objectifs de la Plateforme d'Action de Beijing des Nations Unies ;

En ligne avec le thème prioritaire de la Commission de la Condition de la Femme (CSW, selon son sigle en anglais) pour l'année 2024, à savoir « l'accélération de la réalisation de l'égalité de genre et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles en luttant contre la pauvreté et en renforçant les institutions et les financements intégrant la perspective de genre ».

Depuis l'Organisation des Régions Unies (ORU FOGAR), en tant qu'organisation internationale composée de régions du monde entier :

1. Nous considérons que

De nombreux défis restent à relever pour atteindre l'égalité de genre, tant au niveau mondial que dans chacun des pays et régions du monde :

- Les différentes formes de violences contre les femmes et les filles constituent le principal problème de sécurité et de santé publique auquel sont confrontées toutes les sociétés, que ce soit dans la sphère conjugale et familiale, ou dans les milieux de travail, éducatifs, communautaires, numériques, politiques et institutionnels. Cette violence structurelle nécessite un profond changement culturel et social pour une réparation adéquate, ainsi que pour sa prévention et son éradication complète.
- Le système social, économique et culturel actuel continue de naturaliser les inégalités et discriminations des femmes et des filles, perpétuant la féminisation de la pauvreté dans le monde entier, provoquant de graves privations matérielles et un manque d'autonomie économique, une plus grande précarité de l'emploi, ainsi que la pauvreté en temps, la pauvreté énergétique et la pauvreté menstruelle.
- La division sexuelle du travail attribue encore majoritairement les tâches domestiques et de soins aux femmes, tant de façon non rémunérée que rémunérée,

notamment aux femmes migrantes ; un travail qui reste invisibilisé et peu valorisé socialement, bien que les soins soient essentiels à la durabilité de la vie.

- Les systèmes éducatifs et de formation professionnelle tout au long de la vie n'intègrent toujours pas pleinement l'égalité de genre et la coéducation comme principes directeurs pour combattre les rôles et stéréotypes de genre. La transmission des connaissances part encore d'une vision androcentrique présentée comme universelle, objective et neutre ; l'inégalité des attentes, du niveau d'exigence et de l'évaluation des comportements persiste en raison d'un biais sexiste structurel qui reproduit des comportements et valeurs soutenant des relations inégalitaires et la violence contre les femmes et les filles.
- Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les effets de l'urgence climatique, tels que la désertification ou la pollution, en particulier les femmes et filles autochtones et celles vivant en zones rurales. La crise climatique a un impact direct sur l'exercice de leurs droits fondamentaux, puisque cet impact est amplifié par les inégalités de genre et les violences structurelles auxquelles elles sont confrontées, affectant le droit à l'alimentation, à la santé, au développement et même le droit à la vie.
- Les droits sexuels, reproductifs et (non) reproductifs sont des droits humains qui reconnaissent l'exercice de la liberté sexuelle et reproductive sans discrimination, coercition ni violence. Les violations de ces droits dans le monde et la persécution de celles et ceux qui les défendent persistent et se sont aggravées avec la montée mondiale des mouvements réactionnaires et anti-droits.
- Le déficit dans l'intégration de la perspective de genre et le manque d'approche intersectionnelle des lois et des politiques publiques affectent directement la persistance, la reproduction et l'amplification des inégalités de genre, à partir d'une supposée neutralité qui ne prend pas en compte les besoins, les différents points de départ ni les aspirations des femmes, et qui n'intègre pas non plus l'intersection des différents axes d'inégalité dans la vie des personnes (genre, orientation sexuelle, âge, handicap, origine ou identité ethno-raciale).
- Pour que les politiques d'égalité soient effectivement institutionnalisées, il faut des structures gouvernementales solides, de haut niveau et disposant de ressources financières suffisantes. Celles-ci doivent être capables d'intégrer transversalement la perspective de genre avec une approche intersectionnelle dans toutes les actions gouvernementales, garantissant ainsi le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, en tenant compte de la manière dont le genre s'entrecroise avec d'autres axes d'inégalité.
- La surreprésentation politique des hommes dans les espaces de décision persiste, constituant un grave déficit pour la démocratie, la bonne gouvernance, le développement durable, la sécurité et la paix dans le monde. Pour transformer les relations de genre et surmonter ce déficit, il est indispensable d'introduire des mesures d'action positive dans tous les domaines qui s'attaquent aux causes structurelles de l'inégalité de genre avec une approche multidimensionnelle, afin

d'obtenir un impact ferme et soutenu orienté vers l'égalité de genre substantielle.

Une Agenda Féministe Globale n'est pas possible sans des agendas féministes locaux et régionaux qui l'impulsent et la développent :

- Les efforts pour faire progresser la justice de genre sont toujours localisés, puisque les droits sont toujours garantis dans un territoire concret. Pour cette raison, le rôle des gouvernements régionaux est fondamental.
- Les gouvernements régionaux sont des institutions beaucoup plus proches des citoyens que les gouvernements étatiques, car c'est à ce niveau que la majorité des services publics sont fournis et que les politiques sont mises en œuvre ; ils ont donc une plus grande capacité à détecter et à fournir des réponses plus rapides et adaptées aux besoins de la population et, plus spécifiquement, des femmes.
- C'est également le niveau infra-étatique qui constitue, en première instance, la porte d'entrée à la représentation et à la participation politique des femmes, à travers les parlements et gouvernements régionaux.
- C'est le niveau le plus proche des associations de femmes et féministes, avec lesquelles les gouvernements régionaux interagissent dans la prestation de services pour les femmes, dans des processus de participation et de consultation en matière de politiques publiques, et qu'ils soutiennent dans le financement de leurs projets.
- Les régions sont souvent à l'origine de politiques innovantes pour faire progresser la justice de genre, qui se diffusent ensuite du bas vers le haut (niveau étatique ou interrégional), et dans les moments de blocage ou de recul au niveau étatique, elles peuvent constituer l'espace où continuer à développer et approfondir les réformes de genre.

2. Il est décidé de créer le Groupe de Travail sur l'Égalité de Genre de l'Organisation des Régions Unies / Forum Mondial des Gouvernements Régionaux et Associations de Régions (ORU FOGAR), en assumant les objectifs suivants :

2.1. Tout d'abord, en ligne avec la Déclaration de Marseille, Déclaration des Régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation ; la Déclaration d'Euskadi, Déclaration pour un nouvel engagement en faveur des régions ; et la Déclaration de Córdoba sur les engagements suprarégionaux pour l'égalité de genre, approuvées par les gouvernements infra-étatiques membres de l'ORU FOGAR en 2007, 2017 et 2023, respectivement, il s'agit d'articuler une alliance stratégique pour renforcer la capacité d'incidence de l'ORU FOGAR et des gouvernements régionaux dans les espaces multilatéraux liés à l'avancée de l'Agenda Féministe Global, à travers :

- L'élaboration de positions politiques et de déclarations d'incidence auprès des Nations Unies et des organismes multilatéraux de portée continentale ou

sous-continentale en matière de droits humains des femmes et de justice de genre.

- La planification d'un agenda stratégique incluant la présence dans des événements parallèles ou simultanés à ceux organisés par les États, des réseaux mondiaux de régions et des réseaux sectoriels (OSC), ainsi qu'avec d'autres parties prenantes stratégiques, comme le mouvement international des femmes.

2.2. Ensuite, l'objectif est de promouvoir et de renforcer le rôle des gouvernements régionaux en tant qu'acteurs clés de la promotion des droits humains des femmes, ce qui exige :

- Favoriser l'échange entre les régions membres de l'ORU FOGAR afin de partager de bonnes pratiques, promouvoir des projets, produire des études et des indicateurs contribuant à accélérer les agendas féministes régionaux, tant pour répondre aux besoins immédiats que pour traiter des questions structurelles et stratégiques.
- Renforcer le travail de suivi de l'application régionale des agendas multilatéraux en matière de droits humains des femmes, d'égalité de genre et de ceux ayant un plus grand impact de genre, comme l'Agenda 2030.
- Contribuer à transversaliser la perspective de genre et l'approche intersectionnelle dans toutes les actions de l'ORU FOGAR.

3. Reconnaisant notre rôle proactif pour avancer vers des sociétés libres, égalitaires et justes, ainsi que pour le respect des traités et conventions mondiaux et régionaux relatifs aux droits humains des femmes, en soulignant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing et l'application avec perspective de genre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.

Nous, gouvernements régionaux membres de l'ORU FOGAR, formalisons ce Groupe de Travail sur l'Égalité de Genre, afin de contribuer au changement radical que nous poursuivons en tant que communauté mondiale, en nous engageant envers ses objectifs et en travaillant en alliance pour réaliser des changements structurels significatifs qui garantissent les droits des femmes et des filles et la justice de genre sur nos territoires et dans le monde entier.

La transformation féministe n'est ni utopique ni impossible. Nous atteindrons l'égalité de genre grâce à l'élan de la coopération interrégionale et à un agenda commun